

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à vingt heures,  
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

<b>Date de convocation : 20 mai 2023</b>	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 11	
Nombre de procurations : 04	
Nombre de votants : 15	

**Présents :** Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE – Nicolas FACHEURE – Paul NICOLAS – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE - Patrice RUBAUD – Bernard ROSSIER

**Absents et procurations :**

Isabelle VINCENT procuration à Patricia DUMORD  
Lucie BIESESE procuration à William CHERMETTE  
Valérie CAULE procuration à Valérie MARTORANA  
Didier DAILLY procuration à Bernard ROSSIER

**Secrétaire de séance :** Bernard ROSSIER

## 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 06 avril 2023

Le procès-verbal de la séance du 06 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des présents, soit 11 VOIX POUR et 4 VOIX PAR PROCURATION (nombre de votes : 15) : une remarque est émise pour que le projet de procès-verbal soit transmis plus tôt aux conseillers pour relecture.

## 2/ VIE COMMUNALE et INTERCOMMUNALE

### Marché lotissement : infructuosité lots 1 et 2 et attribution du marché lot 3

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché a été lancé pour les travaux de création d'un lotissement communal.  
Les plis et offres ont été reçus dans les délais légaux. Après un classement de ces offres, et une phase de négociation, il s'avère que les lots 1 et 2 ne répondent pas aux exigences demandées et les prix proposés excèdent les crédits budgétaires alloués au marché. Ces deux lots sont réfutés inacceptables.

Montant estimatif prévisionnel des travaux :

Offres après phase de négociation

Lot 1 : préparation du chantier, voirie, terrassement, enrobés...	229 000,00 € HT	286 550,82 € HT
Lot 2 : tranchée pour réseau électrique et télécom...	44 000,00 € HT	53 600,00 € HT
Lot 3 : Espaces verts	7 000,00 € HT	5 841,20 € HT

Le lot n° 3 est attribué à l'entreprise Thivent SAS pour un montant de 5 841,20 € HT.

- Il est donc demandé de déclarer les lots 1 et 2 sans suite pour cause d'infructuosité.
- Autorisation au maire de relancer une nouvelle procédure pour les lots précités en modifiant le cahier des charges.
- L'attribution du lot n° 3 conformément à ce qui est susmentionné.
- Autorisation de mandater le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Vote : À l'unanimité (délibération n° 2023-28).

### Appel à projets : École – Maison de santé - Cimetière

Des aides auprès du Département seront demandées ; les dossiers doivent être transmis via la plateforme avant le 05 juin 2023.

Les aides auxquelles la commune peut prétendre pour les travaux suivants :



## École

- Sécurisation sorite école avec barrières avenue de la gare et cheminement piétonnier : présentation du devis de l'entreprise Mongoin-Lardet pour un montant HT de 18 335,40 €. Sollicitation auprès du Département de 50 %. (délibération n° 2023-29).

## Maison de santé

- Pour l'aménagement intérieur : demande pour une subvention de 79 330 € (délibération n° 2023-30).

Accord du Département par délibération en date du 31 mars 2023 pour vendre le bien (ancienne maison du département) au prix total de 100 000,00 €. Négociation en cours avec l'OPAC pour la partie les concernant (1<sup>er</sup> étage).

## Cimetière

- Présentation des devis pour la reprise des concessions qui n'ont pas été renouvelées :
  - ↳ Devis de la marbrerie Paquet : 16 204,17 € HT
  - ↳ Devis de la marbrerie Dupasquier : 15 170,00 € HT
  - ↳ Le conseil municipal décide de retenir le devis de la marbrerie Dupasquier d'un montant de 15 170,00 € HT pour la reprise des concessions non reconduites. À cet effet, des plaques seront apposées sur les concessions concernées par cette procédure de reprise.

Aussi, il est présenté un devis pour la réalisation de caveaux de 3 et 6 places qui seraient revendus. Le devis s'élève à 17 953,33 € HT. Monsieur le Maire souhaite que ce dossier soit inscrit dans l'Appel à projets. Or, un élu, monsieur Bernard ROSSIER interpelle en prenant la parole afin de savoir s'il est possible de bénéficier de subventions sachant que la commune vendra par la suite les caveaux.

*Après avoir pris des renseignements d'une part, et avoir saisi la personne en charge de l'attribution des subventions au Département d'autre part, la réponse est : l'appel à projets s'inscrit dans tous projets d'investissement. Le cas échéant, il est possible d'indiquer dans le plan de financement, les recettes attendues. La subvention sera donc calculée en fonction de toutes les recettes. En conclusion, même si la commune vend une concession, la commune peut prétendre à des subventions pour les travaux : le dossier est instruit en ce sens.*

## Aménagement Centre-Bourg

Présentation d'un nouveau devis d'un montant de 34 776,00 € HT de Mongoin-Lardet afin de déposer à nouveau le dossier de demande de subvention auprès de La Région en modifiant l'intitulé (délibération n° 2023-27) – demande de financement à hauteur de 50 %. La précédente demande n'ayant pas abouti en raison principalement de son intitulé.

## Contrat d'apprentissage / Service Civique

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à recruter un contrat d'apprentissage pour la rentrée prochaine. Le contrat serait conclu du 30/08/2023 au 29/08/2025 pour un CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance. Avant de délibérer, la commune doit saisir le comité technique du centre de gestion. À l'issue de leur avis, le conseil municipal pourra délibérer.

En ce qui concerne le service civique, le conseil municipal est favorable à renouveler l'agrément.

## PPRni : Parcelle non définie vers l'Azergues (derrière entrepôt Azergues Transport)

Au vu des éléments fournis, il est demandé que cette parcelle non cadastrée permettant un passage vers l'Azergues soit identifiée. S'agit-il d'une servitude ? À qui appartient-elle ?

Le Département a apporté la réponse suivante : « Ce n'est pas une parcelle puisque non délimitée et non numérotée. Cette zone est du domaine public, sans doute décomposée comme suit :

- Domaine public fluvial pour ce qui concerne la partie arrière en bordure de rivière
- Domaine public communal pour la partie rectiligne ente la RD et la rivière (certainement un ancien passage).

Dans tous les cas, il ne s'agit pas de domaine public départemental. »

Des anciens plans ont été fournis. Ceux-ci évoquent que ce passage existe depuis au moins 1969. Des pierres en granit ont été, à cette époque, plantées dans le sol pour délimiter cet accès. Ce bornage a été réalisé par un géomètre.



## 4/ Questions diverses et information

- a) Monsieur le Maire présente le projet de mutualiser une secrétaire sur les 8 communes. Le projet est à définir à savoir quelle commune porterait le projet, durée du temps de travail, etc...
- b) Annonce de la journée citoyenne du 1<sup>er</sup> juillet 2023.
- c) Journée d'installation pour le Tour de France le 11/06/2023 (atelier peinture) et le 24/06/2023 (installation).
- d) Éolien : La question est ouvertement posée aux élus afin de connaître leur positionnement sur l'éolien. Une visite est prévue à Valsonne ; les élus sont les bienvenus (se rapprocher de Philippe Marthinet, 1<sup>er</sup> adjoint, qui organise la visite).
- e) TIG : Proposition par le tribunal pour mettre en place des TIG sur la commune. La commune serait référente. Il s'agit d'un partenariat avec accord de principe. Le tribunal prononce la peine et fixe la durée, la personne est directement gérée par le tribunal qui en est responsable. La structure accueille la personne en TIG, lui propose un travail et l'intègre dans une équipe. Elle assure le suivi des heures réalisées et tient informé l'interlocuteur dédié du tribunal. Il est proposé une journée « portes ouvertes le 19 juin 2023. » Projet accepté avec 2 abstentions.  
Le TIG a pour but d'accompagner pour donner du sens à la peine : aider à réparer ses erreurs, pouvoir se réinsérer dans la vie, s'impliquer dans la société civile, créer du lien, aider à la prévention de la récidive.
- f) Soirées estivales lamuriennes  
↓ Vendredi 23/06  
↓ Samedi 08/07  
↓ Vendredi 21/07
- g) Le 16 juillet prochain est prévu la sortie offerte par le Maire à Serraval (Haute-Savoie).
- h) Prochain conseil municipal le **22 juin 2023 à 19 h 00**.

Fin de la séance à 22 h 00.

**Bernard ROSSIER, Secrétaire de séance**



**Marc DESPLACES, Maire**



## Fauchage

Une consultation avait été lancée pour établir une nouvelle convention. Le contrat a été rédigé pour 1 an. Le conseil municipal est favorable pour reconduire un nouveau contrat avec l'entreprise Giraud TDT de deux ans (délibération n° 2023-31).  
Acceptation du devis d'un montant de 53,50 € HT / heure.

## 3/ FINANCES - FISCALITÉ

### Devis

CK METAL : Garde-corps logement d'urgence, local des cantonniers, salle des fêtes ..... 2 470,00 € HT

→ Validé par le conseil municipal

Orange La Fibre pour le lotissement Le Belvédère..... 7 060,00 € HT

→ Validé par le conseil municipal

Azedtherm : Remplacement de 3 anciens radiateurs ..... 1 318,00 € HT  
Ces travaux ont été réalisés et ont bénéficié d'un geste commercial de 1 500,00 € (pour information).

### Vote des subventions (délibération n° 2023-32)

ADAPEI	200.00 €
AGIVR	150.00 €
ADHA	1 200.00 €
DOUCEUR DE L'HÊTRE	100.00 €
DOUCEUR DE VIVRE	200.00 €
ECHO ST NIZIER D'AZERGUES	300.00 €
LE RENOUVEAU LAMURIEN	500.00 €
MFR DES 4 VALLÉES	150.00 €
Lycée agricole de Ressins	50.00 €
CFA Ambérieux	50.00 €
Solidarité Femmes Beaujolais	100.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE ÉCOLE	250.00 €
Anciens Combattants	250.00 €
Fil d'Azergues	550.00 €
Comité de jumelage	1 500.00 €
Association des JSP	800.00 €
Vivre en Haut Beaujolais (convention COR)	9 136.60 €
HVA Culture (convention COR)	2 885.90 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 372.50 €</b>

Le conseil municipal par **À L'UNANIMITÉ**

- ☞ **VALIDE** le tableau prévisionnel de subventions pour l'année 2023,
- ☞ **PRÉCISE** qu'il s'agit bien d'un prévisionnel et que les subventions ne seront versées que sur demande ou justificatif,
- ☞ **DIT** que les crédits seront prévus au BP 2023 – imputation 65748.

Arrivée de Valérie CAULE.

Pour l'organisation de la fête d'été prévue le 26 août 2023, il est demandé de sortir les anciens devis de la société Pyragric, pour le feu d'artifice.

